



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 28409

Texte de la question

M. Pierre Albertini s'inquiète auprès de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité du retard pris dans la rédaction du décret, annoncée le 9 novembre 1998, visant à mettre en place un nouveau dispositif d'aide aux rapatriés réinstallés. Ce retard préoccupe fort naturellement la communauté rapatriée et ses organisations représentatives d'autant que certaines informations font état d'une poursuite des procédures judiciaires à l'encontre de certains de leurs compatriotes rapatriés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, avec précision, le calendrier de publication de ce dispositif destiné à régler définitivement les dossiers en instance depuis trente-sept ans.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur la situation difficile des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée, en situation de surendettement. Le décret n° 99-469 instaurant un nouveau dispositif d'aide au désendettement a été signé par le Premier ministre le 4 juin 1999 (Journal officiel du 6 juin). La commission nationale chargée d'examiner les dossiers va se mettre en place très prochainement, compte tenu de l'urgence des problèmes à régler. Il est précisé, en outre, qu'un crédit de 100 MF a d'ores et déjà été voté par le Parlement pour le fonctionnement de ce nouveau dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28409

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2161

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5164